



Conseil de gestion
Séance du 7 février 2017

Délibération n° 2017 / 228

**Election du représentant des associations
de protection de l'environnement au bureau
du conseil de gestion**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 10 janvier 2017 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'article 5 du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adopté le 18 janvier 2016 et approuvé par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 24 février 2016,

Est élue membre du bureau du conseil de gestion :

Marie Capoulade, élue à la majorité absolue, membre titulaire représentante du collège des associations de protection de l'environnement.

Le Conquet, le 28 FEV. 2017
Nathalie SARRABEZOLLES

Présidente du Parc naturel marin d'Iroise